



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Christophe AVENA
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH

Madame Céline MAGLICA
Monsieur Billy CHRETIEN
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Jordane GALLOIS
Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Monsieur Maël SZABELSKI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : PETITE ENFANCE

Crèche Voltaire – Convention pluripartenariale – Accueil des enfants des mères incarcérées à la Maison d'arrêt de Dijon

Les conditions d'accueil des enfants laissés auprès de leur mère incarcérée sont définies par la circulaire du ministère de la Justice du 24 novembre 2023, abrogeant celle du 16 août 1999. Cette mesure s'inscrit dans une politique visant à préserver les liens familiaux et à favoriser le développement harmonieux du jeune enfant malgré le contexte particulier de l'incarcération.

Une convention de partenariat avait été mise en place en novembre 2019, afin de permettre l'accueil à la crèche Voltaire située à proximité de la maison d'arrêt de Dijon, des enfants demeurant auprès de leur mère détenue jusqu'à l'âge de dix-huit mois, voire exceptionnellement prolongée.

Si ce dispositif a pu fonctionner à son lancement, sa mise en œuvre s'est progressivement essouffée au fil des années. Les évolutions organisationnelles et les nombreux changements d'interlocuteurs au sein des différentes structures partenaires ont notamment contribué à une diminution de son utilisation et à un ralentissement des échanges entre les acteurs concernés.

Dans ce contexte, l'ensemble des partenaires a souhaité renouer une dynamique de travail commune afin de réactiver ce dispositif et de rendre à nouveau possible l'accueil de ces jeunes enfants au sein de la crèche Voltaire.

La relance de ce partenariat s'inscrit pleinement dans les orientations de la circulaire du ministère de la Justice du 24 novembre 2023 relative à la prise en charge des enfants vivant avec leur mère en détention. Celle-ci réaffirme la nécessité de favoriser l'accès de ces enfants aux dispositifs de droit commun de la petite enfance et encourage le développement de partenariats locaux permettant leur socialisation, leur éveil et leur ouverture sur l'extérieur, dans le respect de leur intérêt supérieur.

La convention a ainsi pour objet de préciser les missions et engagements respectifs de chacun des partenaires : la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Maison d'arrêt de Dijon, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), l'association Relais Enfants-Parents ainsi que la Ville de Dijon, gestionnaire de l'établissement d'accueil. Elle fixe les modalités de coopération nécessaires à l'organisation et au suivi des accueils.

L'accueil en structure collective permet à l'enfant de bénéficier d'un environnement favorisant sa socialisation, de découvrir un cadre de vie extérieur à la détention et de nouer des relations avec d'autres enfants et adultes. Ces expériences constituent un facteur essentiel de son développement et de son épanouissement.

Pour la mère, ce temps d'accueil contribue également à faciliter l'accès aux activités proposées en détention, qu'elles soient professionnelles, éducatives, sportives ou de formation.

Enfin, ce dispositif participe à l'accompagnement progressif de la séparation entre la mère et l'enfant, séparation qui interviendra nécessairement à l'issue de la période autorisée de présence de l'enfant en détention. Il contribue ainsi à prévenir le risque d'une relation trop exclusive tout en préparant l'enfant et sa mère à cette étape importante dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'organisation de l'accueil d'enfants de mères incarcérées à la maison d'arrêt de Dijon à la crèche Voltaire ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention annexée au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

